

## GUATEMALA

**Date des élections:** 5 mars 1978

### **But de la consultation**

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

### **Caractéristiques du Parlement**

Le Parlement monocaméral du Guatemala, le Congrès, est formé de 61 députés\* élus pour 4 ans et rééligibles une seule fois, quatre ans après la fin de leur premier mandat.

### **Système électoral**

Est électeur, tout citoyen guatémaltèque âgé de 18 ans révolus et inscrit sur les listes électorales, à l'exception des personnes privées de leurs droits civiques à la suite d'une condamnation pénale ou d'une interdiction judiciaire.

L'exercice du droit de vote est obligatoire pour tous les citoyens qui savent lire et écrire ; il est facultatif pour les autres.

Est éligible au Congrès, tout candidat guatémaltèque de naissance, âgé de 30 ans révolus et jouissant de ses droits civiques. Sont inéligibles, les personnes ayant un contrat avec l'Etat, les proches parents du Président et du vice-Président de la République, les personnes condamnées pour détournement de fonds qui n'ont pas remboursé leurs dettes, les militaires en service actif, les personnes représentant les intérêts de firmes ou d'individus effectuant des services publics et, enfin, les ministres d'une religion ou d'une secte. Le mandat parlementaire est incompatible avec l'exercice d'une fonction dans les domaines exécutif, législatif ou judiciaire, à l'exception de l'enseignement et des services relevant de la sécurité sociale.

Les candidats doivent être présentés par des partis politiques légalement enregistrés. La formation de partis d'idéologie communiste et de partis dont les doctrines, les méthodes et les relations avec l'extérieur menacent la souveraineté de l'Etat ou les fondements de l'organisation démocratique, est interdite par la Constitution. Aux fins d'élections, le Guatemala est divisé en circonscriptions dans lesquelles les députés sont élus en nombre proportionnel à la population.

\* 6 députés supplémentaires depuis les dernières élections.

Les députés sont élus au scrutin uninominal majoritaire à un seul tour dans les circonscriptions où un seul siège est à pourvoir. Lorsque deux sièges sont à pourvoir, il est procédé à un scrutin de liste à l'issue duquel les deux candidats du parti qui a recueilli le plus grand nombre de suffrages sont élus ; toutefois, si la différence entre le nombre total des suffrages obtenus par le parti arrivé en tête et celui des suffrages obtenus par le parti en deuxième position représente moins de 20 % du nombre total des voix du premier parti, chacun des deux partis se voit attribuer un siège. Si trois ou plus de trois sièges sont à pourvoir, l'élection a lieu au scrutin de liste bloquée avec répartition proportionnelle des sièges selon la méthode d'Hondt.

En cas de vacance éventuelle d'un siège en cours de législature, il est fait appel, dans les huit jours, au suppléant élu avec chaque député.

#### Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Les élections législatives ont été combinées avec les élections présidentielles et celles de maires de 47 villes.

Trois candidats militaires étaient en lice pour la présidence: le Général Lucas Garcia de la coalition de centre-droite au pouvoir (Parti institutionnel démocratique, Parti révolutionnaire et Coalition aramista organisée), le Colonel Peralta Azurdia du Mouvement de libération nationale et le neveu de ce dernier, le Général Peralta Mendez du Parti démocrate-chrétien, centre-gauche. La campagne électorale et les élections ont été calmes dans l'ensemble, mais le décompte des voix a été perturbé par des actes de violence et des accusations de fraude. 60 % environ des électeurs se sont abstenus.

Le Général Garcia a été proclamé Président élu par le Congrès national le 13 mars. Aucun des trois candidats n'avait obtenu la majorité absolue requise. M. Garcias devait entrer en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 1978.

**Données statistiques***1. Résultats du scrutin et répartition des sièges au Congrès*

Nombre d'électeurs inscrits. . . . .	1.800.000 (environ)
Votants. . . . .	40 % (environ)

Formation politique	de sièges
Mouvement de libération nationale. . . . .	20
Parti institutionnel démocratique. . . . .	17
Parti révolutionnaire. . . . .	14
Parti démocrate-chrétien. . . . .	7
Coalition aranista organisée. . . . .	3
	61